

pays. Par conséquent, le porteur d'une police d'assurance canadienne a l'avantage de partager dans une plus grande somme de profits résultant de ce que le chiffre de la mortalité est beaucoup plus bas dans les compagnies essentiellement canadiennes que dans les autres.

Ensuite comme une très forte portion des primes est mise de côté, et s'accumule dans un but de placements, les opérations des compagnies d'assurances sur la vie en Canada sont équivalentes ou ressemblent à celles des compagnies de placements ou de dépôts ; chaque compagnie agit presque en tout point pour ses assurés comme si elles étaient chargées des placements de leurs fonds et comme si elles étaient leurs fidei-commissaires.

Comme les canadiens n'ont certainement pas pour habitude de se départir de leurs épargnes pour les confier à des compagnies de placements ou de dépôt à l'étranger, comment se fait-il qu'ils fassent autrement lorsqu'il s'agit pour eux d'assurer leur vie.

Il y a même cette raison ci que l'on peut faire valoir et qui milite en faveur de nos compagnies d'assurance. Les compagnies financières de toute espèce en Canada peuvent administrer leurs affaires à meilleur marché, et les taxes sur les primes d'assurances sont beaucoup plus basses ici qu'elles n'ont l'habitude d'être à l'étranger. L'assuré canadien dans une Compagnie étrangère a donc à payer sa quote-part du surplus de frais d'administration ; il a aussi à payer pour l'excédent des mortalités ; et bien qu'en général le canadien soit un bien meilleur risque que l'assuré de n'importe-ci : quelle nationalité étrangère, on ne lui tient nullement compte de cela, soit dans le montant des primes qu'il a à payer, soit dans les profits qui lui sont accordés.

A part cela, il y a encore ce désavantage-ci à noter : L'assuré canadien dans une compagnie étrangère est toujours exposé au danger des retards ou des délais dans le paiement de polices dans un cas